



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Rémunération des personnes salariées au Québec

Les profs, qui participent à la vitalité économique du Québec, doivent bénéficier de l'enrichissement collectif

Montréal, 28 novembre 2019 – Réagissant au rapport de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur la rémunération des personnes salariées de l'état, rendu public ce matin, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce l'écart salarial significatif qui subsiste année après année entre les salariés québécois et l'ensemble des personnes employées dans la fonction publique, dont font partie les enseignantes et les enseignants. Depuis trop longtemps, les profs voient leur pouvoir d'achat s'éroder. Alors que le personnel enseignant contribue à la vitalité économique du Québec, ils ne profitent pas de l'enrichissement collectif qui permet au gouvernement québécois d'engranger des surplus importants.

Le rapport de l'ISQ dévoile que les travailleuses et travailleurs de l'État gagnent 13,2 % de moins que les autres salariés québécois, et accusent un retard de 6,6 % quant à la rémunération globale, incluant une large gamme d'avantages sociaux.

Négociation 2020

En vue du renouvellement de la convention collective de ses membres, qui arrivera à échéance le 31 mars 2020, la FAE demande au gouvernement de François Legault d'accorder un rattrapage salarial qui permettrait aux profs québécois d'atteindre la moyenne canadienne. Rappelons que les enseignantes et les enseignants du Québec sont les moins bien payés au Canada et que ce sont eux qui doivent attendre le plus longtemps pour atteindre le maximum de l'échelle salariale, soit 17 ans. De plus, actuellement, sur une carrière de 35 ans, le manque à gagner pour chaque prof s'élève à 420 000 \$. Pour la FAE, cette situation est inacceptable.

C'est pourquoi la FAE demande que les six premiers échelons de l'échelle salariale soient retirés, les ramenant ainsi à 11 échelons, afin de favoriser l'attraction dans la profession et de permettre aux profs d'atteindre le sommet de l'échelle plus rapidement. Ainsi, du premier au dernier échelon de la nouvelle échelle, le salaire versé aux profs permettrait d'atteindre la moyenne canadienne afin de valoriser tous les profs et de reconnaître leur apport au développement du Québec, du début à la fin de leur carrière. Elle demande aussi que pour la durée du nouveau contrat de travail, les échelons soient majorés d'au moins 3 % annuellement, dès le 1^{er} avril 2020.

« Avec la publication de ce rapport, l'Institut de la statistique du Québec démontre que les demandes économiques du personnel enseignant sont légitimes et fondées. Le gouvernement de François Legault doit poser les gestes qui permettront de reconnaître le travail que nous effectuons auprès des élèves qui nous sont confiés », conclut Sylvain Mallette, président de la FAE.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 700 de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514 603-2290 ou au mj.nantel@lafae.qc.ca